

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public, que par décision de Monsieur le Ministre du Travail, Arrêté N° 1/2023/0350/151 du 18 décembre 2024, la société SUDWAND SA est autorisée pour la construction, l'aménagement et l'exploitation d'une éolienne destinée à la production d'énergie à Dippach, aux lieu-dit « Im Gelbenberg » et « Bonzelt », numéros cadastraux 1117 et 1115/372, section B de Bettange-sur-Mess, commune de Dippach.

La présente publication a été faite en vertu de l'article 16, alinéa 5, de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Conformément à l'article 19 de la même loi, un recours est ouvert auprès du Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond.

Schouweiler, le 30 décembre 2024

La bourgmestre,

Pour le secrétaire empêché,

(s.) Manon BEI-ROLLER

(s.) Jeff BUFFADINI p.d.